

D2025-265

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL	
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)	
Département d'établissement de l'entreprise	75009 Paris	
Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :	<ul style="list-style-type: none"> • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés 	Non
Origine ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Quimper Est (Le Rouillen) 5-7 Rue de la Salleverte 29500 Ergué-Gabéric Latitude 47.99919 - Longitude -4.052025	
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Brest 10 Avenue Amiral Réveillère Bus Station, Platform N°9 29200 Brest Latitude 48.38696 - Longitude -4.48381	

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° Nom(s) du(des) fichiers :	1 Itinéraire Quimper Est (Le Rouillen) - Brest
Temps de parcours (en heures et minutes)	01h05	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° Nom(s) du(des) fichiers :	2 Fréquence Hebdomadaire Quimper Est (Le Rouillen) - Brest

Itinéraire Quimper Est (Le Rouillen) - Brest

Itinéraire Quimper Est (Le Rouillen) - Brest



Pièce Jointe N° 2 :

Fréquence Hebdomadaire Quimper Est (Le Rouillen) - Brest

Fréquence Hebdomadaire Quimper Est (Le Rouillen) - Brest

Jour/Itinéraire	Départs de		Départs de	
	Quimper Est (Le Rouillen) - Brest		Brest - Quimper Est (Le Rouillen)	
	Horaire Dép	Horaire Arr	Horaire Dép	Horaire Arr
Lundi	09h45	10h40	22h40	23h30
Mardi	09h45	10h40	22h40	23h30
Mercredi	09h45	10h40	22h40	23h30
Jeudi	09h45	10h40	22h40	23h30
Vendredi	09h45	10h40	22h40	23h30
Samedi	09h45	10h40	22h40	23h30
Dimanche	09h45	10h40	22h40	23h30
Offre par trajet	49	Places par bus, tous les jours	49	Places par bus, tous les jours

Nombre de trajet : 14

Nombre de semaine : 52